

EGDFP 2022 : Le lieu de vie du majeur protégé - Plan détaillé :

Intro :

- Capacité/ consentement
- Rappeler les différentes mesures de protection judiciaires et conventionnelles
- Rappeler protection de la personne / Protection des biens
- Rappeler la distinction actes d'administration / actes de disposition

Question 1 : Le choix du lieu de vie

- Tante Hortense veut rester à domicile / sa famille s'y oppose

Qui a le dernier mot ? – si Tante Hortense n'est pas protégée / Si elle est protégée + procédure

- Tout le monde est d'accord sur une entrée en EPHAD

Procédure d'admission à l'EPHAD – si Tante Hortense n'est pas protégée / Si elle est protégée

Question 2 : Comment trouver les ressources pour financer l'EPHAD

- Vente du domicile

Quid si démembrement ?

Quid si détenu par une société ?

Quid si logement familial ?

Comment fait-on ? Autorisation JT ? Estimations ? Quelle mesure de protection (sauvegarde, curatelle, tutelle) ? Certificat médical ?

- Résiliation du bail

*Évoquer la question des délais procéduraux : il fait attendre que Tante Hortense soit en EPHAD pour obtenir l'autorisation de résilier
Certificat médical*

- Mise en location du logement

Uniquement bail précaire

- Licenciement du personnel

+ évoquer la loi puis la QPC sur employé de maison et libéralités

- Appel des obligés alimentaires